

## Convention de mise à disposition Ville de Perpignan / Association "Comité d'Animations Quartier Nord" Salle polyvalente Aurélie et Antoine Ferrandes

Direction Mairies de Quartier et GRU Mairie Quartier NORD

Le Maire,

- Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du Maire en date du 20 juillet 2021 portant subdélégation de signature à M. Jacques PALACIN, Adjoint au Maire,
- -Considérant que l'Association « Comité d'Animations Quartier Nord » a sollicité la mise à disposition de la Salle polyvalente Aurélie et Antoine Ferrandes, esplanade Edouard Leroy,

## DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: La Ville de PERPIGNAN met à disposition de l'Association « Comité d'Animations Quartier Nord », la salle polyvalente Aurélie et Antoine Ferrandes esplanade Edouard Leroy, pour la pratique de cours de couture, lithothérapie, contes et légendes pour enfants.

<u>ARTICLE 2</u>: Cette convention est conclue pour la période du 01/09/2022 au 30/06/2023 en fonction d'un planning d'occupation arrêté par la mairie de Quartier Nord.

ARTICLE 3: La convention est consentie à titre gratuit. Les abonnements et consommations électricité et eau sont à la charge de la Ville.

ARTICLE 4: Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le 1 9 AOUT 2022

ID Télétransmission 266-216601369-20220819-158111-AU\_1]

Accusé reçu le : 1 9 AOUI 2022 Affiché le : 1 A AOUI 2022

M. Jacques PALACIN, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

